

EXPÉRIMENTER PARIS 8

POUR RECONSTRUIRE UNE UNIVERSITÉ DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE

Nous avons, dans les années qui viennent, à relever l'un des défis les plus importants que l'université ait eu à affronter. La mise en adéquation souvent brutale avec la réglementation imposée par la LRU, au détriment de notre identité collective, a eu pour conséquence un mal-être généralisé et de nombreux dysfonctionnements. Survivre à la LRU ne peut constituer l'objectif ultime de notre université. Pour faire face aux difficultés qui nous attendent, il nous faut restaurer la confiance et reconstruire un projet collectif capable de porter l'intérêt général de notre université ; il nous faut reconstruire une université démocratique et solidaire, au service de l'enseignement et de la recherche, fondée sur l'équilibre des pouvoirs, la transparence, la collégialité et la confiance.

UNE UNIVERSITÉ DÉMOCRATIQUE

- **Seuls des contre-pouvoirs** garantiront un fonctionnement démocratique – de la présidence et des conseils – et permettront à la communauté universitaire de participer activement à la vie locale et au contrôle de la décision :

- le **congrès ou assemblée des trois conseils** doit décider de la confiance à accorder au président, qui devra présenter annuellement au congrès son bilan, ses projets ainsi que sa participation à la Conférence des présidents d'universités entre autres. Il doit être systématiquement ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire.

- le **droit de pétition** et le **référendum d'initiative populaire** permettra, si un nombre suffisant d'électeurs ou d'élus le demandent, de saisir le congrès ou de déposer une demande de référendum sur la confiance au président ou toute question ayant des incidences sur la politique générale de l'université, y compris sur une décision déjà prise, la souveraineté des instances élues impliquant leur capacité à modifier leurs décisions.

- des **outils d'information démocratiques ouverts à tous et permettant le débat** : sous forme d'un **forum** où chaque membre de la communauté pourra s'abonner aux sujets de son choix et ouvrir un espace de débat sur un sujet donné. Son contrôle (ou modération) doit être collectif.

- **Seules la transparence et la séparation des pouvoirs** éviteront que les conseils ne soient des auxiliaires de l'exécutif.

Le/la président-e doit s'engager :

- à démissionner dans le mois qui suit un congrès qui ne lui a pas renouvelé sa confiance ;

- à renoncer à son droit de veto sur les recrutements décidés par un processus collégial prévu par la loi ;

- à établir une permanence politique une fois par mois pour dialoguer avec les membres de la communauté.

Les vice-président(e)s des conseils sont des élus et non des membres de l'exécutif. Leur mandat doit être remis en jeu s'ils n'ont plus la confiance de leur conseil. Ils doivent également tenir des permanences régulières.

Les conseils sont souverains et prennent leurs décisions en toute autonomie :

- Tous les élus ont vocation à participer à tous les débats et à toutes les décisions, en dehors des questions qui relèvent d'un conseil restreint ou d'un vote séparé par collège.

- Les conseils pilotent la préparation des décisions, au sein de commissions ou groupes de travail désignés par eux (ponctuellement ouverts à des collaborateurs extérieurs) auxquels ils assignent un mandat précis, diffusé auprès de l'ensemble de la communauté ; leurs ordres du jour sont préparés par leur bureau respectif, qui entend les représentants des instances concernées (composante, laboratoire, syndicat...) par les délibérations prévues. Les questions qui concernent tous les conseils font l'objet d'une réunion commune des bureaux des trois conseils.

- Les directeurs des écoles doctorales sont invités permanents au CS, les directeurs des composantes sont invités permanents au CA et au CEVU.

- Les membres des conseils centraux ne peuvent recevoir de charges de mission que de leur conseil respectif. Ils s'engagent à démissionner s'ils acceptent une charge de mission présidentielle.

- Aucune question importante ne peut être débattue dans les conseils si les éléments du débat n'ont pas été transmis au moins dix jours à l'avance.

- Les primes et les promotions de l'ensemble des personnels doivent être examinées collectivement, encadrées par des critères clairs décidés à l'avance (avec l'aide du CTP (comité technique de proximité) et du CA) et publiés sur l'intranet de l'université (attributaires, montants, missions ou fonctions).

- La privatisation et ses corollaires (précarité, gestion de carrière individualisée...) menacent notre université comme les autres. Il est essentiel qu'une réflexion et un débat s'engagent, associant le CTP et les conseils, sur la politique de recrutement et gestion des personnels, enseignants et BIATSS, sur la restructuration des services et sur les choix budgétaires à opérer. L'attribution des moyens doit résulter d'une réflexion sur les choix stratégiques de l'université, au service de l'intérêt collectif. Le dialogue budgétaire doit faire l'objet d'une concertation en amont et ses résultats doivent être rendus publics.

UNE UNIVERSITÉ COLLÉGIALE

Les **étudiant(e)s** doivent bénéficier comme les autres membres de la communauté des contre-pouvoirs sur les sujets qui relèvent de leur compétence : ils doivent aussi disposer du droit de pétition, d'ouvrir des forums, d'accéder aux permanences politiques. Le/la vice-président(e) étudiant(e) doit participer comme les autres vice-président(e)s à la préparation des débats des conseils.

Les **composantes** et les **services** jouent un rôle fondamental.

- La **réunion des directeurs de composantes** doit être le lieu d'une véritable concertation : elle doit être convoquée régulièrement, avec des ordres du jour et des comptes rendus. Des réunions doivent aussi être tenues avec les départements, services... chaque fois qu'une décision à prendre les concerne ou qu'ils demandent à être entendus.

Les composantes doivent rester de taille raisonnable. Toute fusion, si fusion il y a, doit être fondée sur un projet pédagogique et scientifique cohérent et se faire en concertation avec les composantes concernées.

- Une gestion intelligente des **services** doit valoriser les compétences, s'appuyer sur l'expérience acquise et instaurer une coopération harmonieuse et efficace. Les outils de gestion sont un moyen et non une fin : ils doivent être mis en place sur la base d'une analyse concertée des besoins, en évitant de multiplier les procédures coûteuses et inutiles.

UNE UNIVERSITÉ SOUCIEUSE DE LA RÉUSSITE DE SES ÉTUDIANT-E-S

Notre université s'est centrée sur la recherche et ses moyens, et sur le renforcement de l'administration centrale. Cela est une conséquence du complexe de Shanghai. Il est urgent de se rappeler que nous sommes également une institution dédiée à l'enseignement. La réussite de nos étudiant-e-s doit être l'une de nos préoccupations majeures et nous devons préserver notre rôle d'ascenseur social. Une politique réfléchie d'aide à la réussite doit offrir un accompagnement tout au long des études, de la licence au doctorat, améliorer la professionnalisation et l'insertion professionnelle en s'appuyant sur les services compétents et en renforçant les liens avec le tissu socioprofessionnel.

L'amélioration de la vie des étudiant-e-s doit aussi constituer une priorité : favoriser le logement étudiant, en participant aux opérations de construction, et en demandant aux collectivités territoriales de nous aider à développer l'accueil chez l'habitant ; améliorer le cadre de vie et de travail des étudiant-e-s et de l'ensemble de la communauté, en termes d'entretien et d'équipements collectifs, en évitant de concentrer les crédits sur des opérations spectaculaires.

UNE UNIVERSITÉ QUI LIE ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Il faut faire cesser l'opposition entre enseignement et recherche – l'enseignement mène à la recherche –, et prendre du recul face aux dispositifs dits d'excellence et au mode de gouvernance qu'ils favorisent. La politique scientifique de notre université ne peut se limiter à soutenir les laboratoires et chercheurs déjà reconnus : elle doit aussi accompagner les équipes et les chercheurs ne répondant pas aux critères d'évaluation mais dont l'apport historique ou novateur est pertinent pour le projet de notre université. La pluralité des approches et le croisement des disciplines ne constituent pas des handicaps mais d'indispensables accélérateurs de la connaissance : nous devons décloisonner la vie des équipes, réunir régulièrement l'ensemble des directeurs de laboratoire et organiser des états généraux de la recherche.

UNE UNIVERSITÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE

Deux missions nous attendent : à l'extérieur, rompre notre isolement et renouer avec notre environnement universitaire et régional en remplaçant la logique de concurrence par des partenariats. A l'intérieur, encourager les initiatives et les projets novateurs capables de répondre aux attentes des étudiants et aux évolutions de la société.

Le rôle de la direction de l'université n'est pas de décider de tout, mais de favoriser et soutenir l'initiative et l'investissement personnel, dans le respect des choix collectifs, dans la concorde et la confiance, pour permettre à tous les acteurs de développer leurs missions en matière de formation, d'enseignements, de recherche. Pour cela, nous avons besoin de démocratie, de collégialité et de contre-pouvoirs.

Les candidat-e-s

- **Conseil d'administration** : **collège A** : Herman Akdag (informatique), Gideon Kouts (hébreu), Farid El-Massioui (psychologie), Philippe Tancelin (théâtre), Marc Le Glatin (gestion culturelle, IEE), Gilles Bernard (IED), Claude Grellier (droit) ; **collège B** : Mireille Azzoug (IEE), André-Max Boulanger (gestion, IUT Montreuil), Sylviane Toporkoff (économie, IEE), Mohamad Raddadi (IUT Tremblay), Christine Poitevin (documentation), Najet Mizouni (droit), Lucette Colin (sciences de l'éducation)
- **Conseil des études et de la vie universitaire** : **collège A LSHS** : Remi Hess (sciences de l'éducation), Jean-Marc Benammar (gestion, IEE), Jacques Nikonoff (IEE), Daniel Bodi (hébreu), Jean-Luc Chevanne (anthropologie) ; **collèges A et B STS** : Patrick Greussay (informatique), Nadia Mellouli (IUT Montreuil) ; **collèges A et B DEG** : Claude Grellier, Najet Mizouni ; **collège B LSHS** : Maria Gorea (UFR 5), Eduardo Marquez-Duarte (psychologie), Sylviane Toporkoff, Lucette Colin, Francis Lesourd (sciences de l'éducation)
- **Conseil scientifique** : **collège A LSHS** : Alain Quemin (sociologue, IEE), Farid El-Massioui, Gideon Kouts, Daniel Bodi, Didier Moreau (sciences de l'éducation), Philippe Tancelin, Remi Hess, Jean-Luc Chevanne ; **collège A DEG** : Claude Grellier ; **collège A STS** : Arab Ali Cherif (informatique), Farid Mokrane (mathématiques) ; **collège B** : Patrice Ville (sciences de l'éducation), Pascal Boniface (politologue, IEE) ; **collège C** : Edouardo Marquez-Duarte, Chan Le Duc (IUT Montreuil), Najet Mizouni, Vincent Boyer (informatique) ; **collège D** : Samuel Krempf (IUT Tremblay), Jean-Noël Vittaut (mathématiques), Marianne Baboulall (gestion, IUT Montreuil), Fayçal Abdessalem (MITSIC)